

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 21

Séance du 04 juillet 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoint au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mmes Nadine GUTHAPFEL, Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Amandine MARTIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Jean-Paul BARTH donne pouvoir à Daniel BROCKER
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Christophe BOHN
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL
Lysiane STENGER donne pouvoir à Luc ADONETH
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

Absents :

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

8.3. Acquisition parcelle n°107 en section 28 et n°148 en section 44

DELIBERATION D04072024/06

M et Mme HUGEL Bernard Julien souhaitent vendre la parcelle 107 en section 28 d'une surface totale de 10,13 ares et la parcelle 148 en section 44 d'une surface de 2,64 ares. La commune de Châtenois a proposé d'acheter les parcelles au prix de 35 € l'are, soit un total de 446,95 €.

Vu l'avis favorable de la commission,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle n°107 en section 28, et n°148 en section 44, appartenant à M. et Mme HUGEL Bernard Julien, au prix total de 446,95 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition,

PRECISE que les frais sont à charge de l'acquéreur,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2024 au C/2111

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 067-216700732-20240708-2024070406-DE



POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 08 juillet 2024

Luc ADONETH
Le Maire,

Jean LACHMANN
Le secrétaire de séance,